



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

Jeudi 15 juin 2017 à Gland

Extrait de Procès-verbal – Ordre du jour à but optionnel – DISREN

Appel des communes : Présentes : 38 communes

Le Conseil Intercommunal du Conseil Régional a pris les décisions suivantes :

Préavis N° 19-2017 "Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte"

Ce préavis est adopté avec 125 oui, 2 abstentions et 0 non

Préavis N° 20-2017 "Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique Frontière"

Ce préavis est adopté avec 123 oui, 4 abstentions et 0 non

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Katherina Repond